



Département de Haute-Savoie

Commune de SAINT-JEOIRE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 janvier 2019

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des communes.

Présents : NOEL Nelly, CHATEL Michel, BUCZ Carole, BOUDET Christophe, ZADJIAN Eric, GROS Pascale, PRUDENT Valérie, BOUTARIN Chantal, BOUVET Didier, BOZON Marie-Pierre, BRISSAUD Aurélie (arrivée après le vote des délibérations), GALTIER Aurore, GIRARD Frédéric, GOUTELLE Stéphane, MILLON Francis, PELISSON Yves, SOCHAN Fabienne.

Absent excusé : MEYNET Lucien (procuration donnée à Yves PELISSON).

Absents : BERTO Laëtitia, DELERUE Nathalie, FAVIER Benoît, MAGNIN Rémi, PERRET Gilles.

Mme Fabienne Sochan est nommée secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU du 13 décembre 2018

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

II - DELIBERATIONS

Mme le Maire fait état au conseil municipal des décisions prises depuis la dernière séance :

- décision AG 2019-01 : location d'un appartement rue des écoles,
- décision AG 2019-02 : choix du MOE pour les travaux avenue de la tour de fer,
- décision AG 2019-03 : révision du loyer de l'appartement du clos Ruphy.

Le conseil municipal a approuvé 4 délibérations lors de cette séance (pour les consulter se reporter au panneau d'affichage de la mairie) :

Subvention exceptionnelle à l'école du château de Boège - 50 €

Mme le Maire fait part au conseil municipal du courrier de l'école primaire du château de Boège sollicitant la commune d'une aide financière pour un voyage de classe de découverte voile et montagne qui se déroulera à Saint-Jorioz du 03 au 07 juin 2019, soit 5 jours.

L'école explique que les familles et élèves participeront activement au financement du voyage, que des actions sont menées et sollicite la commune, par courrier reçu en mairie le 15 décembre dernier, pour une aide pécuniaire exceptionnelle pour 1 enfant habitant la

commune. Mme le Maire propose que l'aide communale soit basée sur celle accordée lors des sorties classe de neige ou de découverte soit 10 € par jour et par élève.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (17 voix) :

☛ décide de verser une subvention exceptionnelle de 50 € (cinquante euros) à l'école primaire du château du Boège pour le voyage scolaire précité (soit 10 € par jour et par élève sur la base de 5 jours de voyage pour 1 enfant de Saint-Jeoire).

Subvention exceptionnelle au collège Monge - 1 150 €

Mme le Maire fait part au conseil municipal du courrier du collège Gaspard Monge de Saint-Jeoire sollicitant la commune d'une aide financière pour un séjour linguistique qui se déroulera à Barcelone du 12 au 16 février 2019, soit 5 jours.

Le collège explique que les familles et élèves participeront activement au financement du voyage, que des actions sont menées et sollicite la commune, par courrier reçu en mairie le 11 janvier dernier, pour une aide pécuniaire exceptionnelle pour 23 enfants habitant la commune. Mme le Maire propose que l'aide communale soit basée sur celle accordée lors des sorties classe de neige ou de découverte soit 10 € par jour et par élève.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (17 voix) :

☛ décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 150 € (mille cent cinquante euros) au collège Gaspard Monge de Saint-Jeoire pour le voyage scolaire précité (soit 10 € par jour et par élève sur la base de 5 jours de voyage pour 23 enfants de Saint-Jeoire).

Contrat - délégation du service public d'eau potable - avenant n°3 au contrat d'affermage passé entre la commune et Suez eaux France

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le service public d'eau potable a été confié à la Lyonnaise des eaux (devenue Suez eaux France) par contrat d'affermage du 8 janvier 2011 pour 12 ans. Un avenant n°1 avait été enteriné par délibération du conseil du 26 septembre 2013, un avenant n°2 a également été validé par délibération du conseil municipal n°071-2016 du 30 juin 2016.

Mme le Maire rappelle les nombreux échanges et rencontres entre les élus et Suez au sujet notamment du déséquilibre financier du contrat et la demande de modification du contrat de DSP faite par le fermier.

L'avenant n°3 audit contrat proposé par Suez prévoit notamment la modification des dispositions concernant la prise en charge des achats d'eau, la modification des dispositions relatives au renouvellement, la prise en compte des impacts induits par les dispositions réglementaires des nouvelles lois « Brottes » et « Hamon », la résiliation anticipée du contrat et la définition de la nouvelle rémunération du fermier.

Au vu des éléments présentés la collectivité, à une très large majorité (14 voix) ne donne pas droit en totalité aux demandes du prestataire et refuse de signer l'avenant présenté.

Demande de subvention auprès du CD74 - schéma des espaces naturels sensibles - alpages communaux - diagnostics pastoraux et notice de gestion

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de gestion foncière permettant un état des lieux et une mise à jour des locations des alpages communaux. Le diagnostic pastoral et la notice de gestion envisagés permettront d'aboutir à l'élaboration de

conventions pluriannuelles de pâturage entre la commune et chaque exploitant. Plusieurs phases de travail préalables (notamment analyse, récupération de données, localisation cartographique, restitution et élaboration des conventions) seront nécessaires.

Le coût total de cet investissement est estimé à 5 015,00 euros hors taxes, assistance comprise.

Madame le Maire rappelle que cette action peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, dans le cadre du Schéma des Espaces Naturels Sensibles.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Subvention Conseil Départemental de la Haute Savoie sollicitée : 4 012,00 €
- Autofinancement restant à la charge de la commune : 1 003,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (17 voix):

- approuve la proposition de Madame le Maire pour un montant d'investissement immatériel de 5 015,00 € H.T,
- demande à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible,
- s'engage à apporter l'autofinancement complémentaire à la réalisation de cette étude,
- s'engage à respecter le règlement financier du Conseil Départemental de la Haute Savoie,
- s'engage à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans le contrat départemental pour un espace naturel sensible,
- donne tout pouvoir à Madame le Maire pour mener à bien cette affaire.

Convention de conseil à membre de la SEA 74 - alpages communaux - gestion du foncier : état des lieux et mise à jour des locations

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de diagnostic pastoral (état des lieux) et de mise à jour des locations envisagés sur les alpages communaux de la commune de Saint Jeoire.

Il est exposé au conseil municipal que, les dossiers de demande de financement, l'appui technique et administratif, sont effectués par la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie, association départementale à laquelle la commune adhère.

Il est proposé au conseil municipal de passer une convention de conseil à membres avec la SEA relative à ce projet.

La contribution financière proposée et plafonnée par la SEA 74 est de :

590,00 € pour un montant estimé de 4 425,00 euros Hors Taxes d'étude

Il est précisé que cette convention ne prendra effet qu'après inscription définitive du dossier auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (17 voix):

- demande l'appui de la Société d'Économie Alpestre pour l'assister en vue de cette mission de gestion du foncier prévue sur les alpages communaux,
- approuve le montant de la contribution proposée à 590,00 euros net de Taxes pour ce programme,
- demande à Madame le Maire d'inscrire les sommes correspondantes au budget,

- ☞ accepte la convention en ses termes et prend acte que cette dernière ne prendra effet qu'après transmission du dossier auprès des financeurs,
- ☞ donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer cette convention et veiller à son exécution.

III- VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE - Pascale GROS

Mme Pascale GROS, responsable de la commission fait part de l'information suivante :
Soirée théâtre : elle se déroulera le 02 février prochain à 20h30 à la salle des fêtes et sera organisée par l'OMA, les places sont en vente à l'office de tourisme des Brasses.

IV- ADMINISTRATION COMMUNALE - Frédéric GIRARD

M. Frédéric GIRARD fait part de l'information suivante :
Les Brasses : l'inauguration de l'espace débutant est reportée au 09 février prochain.

V - AFFAIRES SOCIALES - Michel CHATEL

M. Michel CHATEL, responsable de la commission fait part des informations suivantes :
Conseil municipal des jeunes : ses membres se sont réunis récemment et les projets sont nombreux : rencontre avec la Croix Rouge, participation à la fête du sport, cinéma en plein air, panneaux de sensibilisation à l'environnement. Prochaine réunion le 29 janvier à 17h15.
Conseil des seniors: les membres du CMS se réuniront en février prochain à une date à définir.
Projet intergénérationnel des 2 conseils municipaux : les CMJ et CMS visiteront les archives départementales le 27 mars 2019 après-midi.

VI - URBANISME COMMUNICATION - Carole BUCZ

Mme Carole BUCZ, responsable de la commission fait part des informations suivantes :
Bulletin municipal : il est à l'impression, merci aux élus de le distribuer dès réception en mairie.
DIA : Mme le Maire souhaite présenter à chaque conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner adressées à la commune afin que les élus fassent part de leurs éventuelles remarques ou idées dans l'hypothèse d'un intérêt pour la collectivité à se porter acquéreur du bien concerné.

VII- AFFAIRES SCOLAIRES - Christophe BOUDET

M. Christophe BOUDET, responsable de la commission fait part de l'information suivante :
Travaux de rénovation énergétique de l'école primaire : M. Boudet sollicite l'avis des élus sur le positionnement idéal pour les préfabriqués qui accueilleront les élèves pendant la durée du chantier. Au vu des éléments présentés et des problématiques existantes les élus retiennent le stabilisé situé au-dessus du collège comme étant le meilleur emplacement pour accueillir l'école provisoire.

VIII- TRAVAUX - Eric ZADJIAN

M. Eric ZADJIAN, responsable de la commission, fait part des informations suivantes :
Bilan de l'activité 2018 du policier municipal : quelques chiffres parlants de son travail : 65 PV rédigés, 133 PV électroniques réalisés (essentiellement pour le stationnement mais également pour des excès de vitesse), 69 mains-courantes, 79 arrêtés municipaux pris et 205 présences aux entrées et sorties des écoles et du collège.

Travaux de sécurisation de l'avenue de la tour de fer: le conseil départemental vient de donner un avis favorable au projet, les travaux se réaliseront donc en 2019.

IX - QUESTIONS DIVERSES

Prochain CM : il aura lieu jeudi 28 février 2019 à 19h30.

Travaux aménagement des places du marché et de l'église : après échanges et discussions les élus décident à l'unanimité de lancer 2 marchés séparés avec une tranche ferme (travaux de réseaux et de surface place du marché à réaliser en 2019) et une tranche conditionnelle (travaux de réseaux et de surface place de l'église à réaliser en 2020 si les élus le décident).

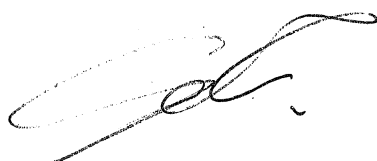
TOUR DE TABLE

Y. PELISSON : évoque la possibilité de mettre du béton désactivé à proximité du pilier droit de l'angle de la mairie pour assurer la continuité du déplacement des piétons se rendant à la pharmacie. M. Péliesson s'interroge également sur l'éclairage du château qui fonctionne maintenant toute la nuit, M. Zadjian informe que l'horloge qui assurait l'extinction de l'éclairage du monument à 23 heures a été endommagée et sera réparée prochainement par l'entreprise en charge de l'éclairage public. Enfin M. Péliesson fait remarquer que certaines finitions au centre (réseaux, espaces verts) restent à terminer.

D. BOUVET : interroge sur la reprise de l'enrobé, la pose du désactivé et les finitions des 2 places de stationnement rue du Faucigny. Réponse des élus : il faut malheureusement attendre un climat plus propice et la réouverture des centrales d'enrobé pour finaliser ce secteur, à la charge totale de l'entreprise de réseaux. M. Bouvet se demande si un registre de doléances a été ouvert en mairie et si d'autres actions sont prévues. Mme le Maire répond qu'un cahier est mis à disposition du public en salle des mariages et que rien d'autre n'est à ce jour prévu au niveau communal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22h30.

Le secrétaire de séance



Le Maire : Nelly NOEL



